

Séance ordinaire du 6 octobre 2014

Procès-verbal



01 (2014-10-410) - OUVERTURE DE LA SÉANCE

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE LOTBINIÈRE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 6 octobre 2014, à 20h00, à la salle du conseil du Complexe des Seigneuries, situé au 1080, avenue Bergeron, Saint-Agapit (Qc) G0S 1Z0.

Sont présents :

Siège # 1 Mme Claudette Desrochers Siège # 4 Mme Micheline Beaudet

Siège # 2 M. Marc-Antoine Drouin Siège # 5 M. Pierre Audesse

Siège # 3 M. Sylvain Vidal Siège # 6 M. Yves Gingras

Formant quorum sous la présidence de Sylvie Fortin Graham, mairesse.

Est également présente Isabelle Paré, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1 - Ouverture

Madame la mairesse Sylvie Fortin Graham souhaite la bienvenue aux membres ainsi qu'au public et déclare la séance ouverte à 20h. Un ordre du jour est mis à la disposition du public afin de suivre le déroulement de la réunion.

02 (2014-10-411) - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin de modifier l'ordre du jour de la séance ordinaire en modifiant les points suivants: 8.7, 8.8 et 8.9 et en les remplaçant par 8.6, 8.7 et 8.8.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

03 (2014-10-412) - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2014 tel que rédigé et d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 septembre 2014 tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

04 - AVIS DE MOTION

04.01 (2014-10-413) - Avis de motion règlement 388-07-14 sur les ententes relatives aux travaux municipaux

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers de faire l'avis de motion pour le règlement 388-07-14 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux. La séance de consultation publique aura lieu le 3 novembre prochain à 19h30 à la salle du conseil.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

04.02 (2014-10-414) - Avis de motion règlement 390-09-14 (container maritime)

Avis de motion est donné par la conseillère Claudette Desrochers que sera adopté, lors d'une séance subséquente du conseil, le projet de règlement 390-09-14 modifiant le Règlement de construction numéro 251-11-07, afin d'autoriser l'utilisation d'un container maritime comme remise dans les zones publiques et communautaires (P). La séance de consultation publique aura lieu le 3 novembre 2014 à 19h30 à la salle du conseil.

Une dispense de lecture est demandée.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

04.03 (2014-10-415) - Avis de motion abrogation règlement d'emprunt 336-07-11

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse de faire l'avis de motion pour l'abrogation du règlement d'emprunt 336-07-14.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

05 - ADOPTION DE RÈGLEMENTS

05.01 (2014-10-416) - Adoption du règlement 392-09-14, règlement fixant les tarifs

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit peut prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités sont financés au moyen d'un mode de tarification en vertu de l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné conformément à la Loi le 2^e jour de septembre 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER YVES GINGRAS

QU'UN règlement portant le numéro 392-09-14 est adopté. Une dispense de lecture est demandée.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

05.02 (2014-10-417) - Adoption du règlement 386-06-14 modifiant le règlement de zonage 251-11-07 afin d'intégrer les dispositions du règlement 245-2013 de la MRC de Lotbinière sur la foresterie et le déboisement en terre privée

RÈGLEMENT NUMÉRO 386-06-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 251-11-07 AFIN D'INTÉGRER LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 245-2013 DE LA MRC DE LOTBINIÈRE SUR LA FORESTERIE ET LE DÉBOISEMENT EN TERRE PRIVÉE

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a adopté le Règlement numéro 245-2013 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) afin d'intégrer les dispositions relatives à la foresterie et déboisement en terre privée;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit doit, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1), modifier ses règlements d'urbanisme à l'intérieur du délai prescrit par la loi afin d'intégrer les nouvelles dispositions prescrites au SADR;

ATTENDU QU' un avis de motion a dûment été donné par la conseillère Claudette Desrochers pour la présentation du présent règlement lors de la séance du conseil municipal tenue le 2 septembre 2014;

ATTENDU QU' un projet de règlement de modification numéro 386-06-14 a été adopté par le conseil municipal à la séance du 2 juin 2014;

ATTENDU QU' une assemblée publique de consultation portant sur le projet de règlement de modification a eu lieu le 6 octobre 2014;

ATTENDU QU' à la suite de ladite assemblée publique de consultation, aucune modification n'a été apportée au projet de règlement de modification;

POUR CES MOTIFS, le conseil de la municipalité de Saint-Agapit statue et ordonne que le projet de règlement numéro 386-06-14 soit et est, par les présentes, adopté pour modifier le règlement de zonage numéro 251-11-07. Une dispense de lecture est demandée.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

05.03 (2014-10-418) - Adoption du second projet de règlement 387-06-14, normes d'implantation pour un spa dans le cas des habitations en rangée et des habitations jumelées

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 387-06-14 PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 251-11-07 AFIN DE PRÉVOIR DES NORMES D'IMPLANTATION POUR UN SPA DANS LE CAS DES HABITATIONS EN RANGÉE ET DES HABITATIONS JUMELÉES.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit peut, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1), modifier son règlement de zonage à condition d'être conforme au Schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC de Lotbinière et à son plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit désire modifier son règlement de zonage numéro 251-11-07 afin de prévoir des normes d'implantation pour un SPA dans les cas des habitations en rangée et des habitations jumelées;

ATTENDU QU' un avis de motion sera donné à une séance ultérieure pour la présentation du présent projet de règlement;

ATTENDU QUE ce règlement sera soumis à la consultation prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L. R.Q., chap. A-19.1);

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers d'adopter le second projet de règlement 387-06-14 et de faire une dispense de lecture du règlement.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

05.04 (2014-10-419) - Adoption du second projet de règlement 389-09-14 modifiant le règlement de zonage 251-11-07 afin de modifier certaines dispositions concernant les constructions complémentaires

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 389-09-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMERO 251-11-07 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS CONCERNANT LES CONSTRUCTIONS COMPLÉMENTAIRES

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit peut, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1), modifier son règlement de zonage à condition d'être conforme au Schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC de Lotbinière et à son plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit désire se doter d'une réglementation plus adéquate afin de mieux encadrer les constructions complémentaires sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit désire se doter de nouvelles dispositions normatives concernant « les constructions complémentaires » afin de répondre positivement aux besoins de ses citoyens ;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné pour la présentation projet règlement lors d'une séance ultérieure du conseil municipal;

ATTENDU QUE ce règlement sera soumis à la consultation prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers d'adopter le second projet de règlement 389-09-14 et de faire une dispense de lecture.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

06 - ADMINISTRATION ET LÉGISLATION

06.01 (2014-10-420) - Autorisation signature de la transaction et quittance-Novac Développement inc.

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer la Transaction et Quittance intervenue entre la municipalité de Saint-Agapit et Novac Développement inc pour le projet de Développement Jovina.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

06.02 (2014-10-421) - Mention de félicitation au Sergent Bouchard

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de faire une mention de félicitation au Sergent Bouchard, pour ses trente-cinq années de services dans les Forces armées canadiennes. Le conseil municipal souhaite une belle retraite à M. Bouchard.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

06.03 (2014-10-422) - Rapport d'approbation des états financiers de l'OMH Saint-Agapit

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal d'adopter les états financiers de 2013 de l'OMH Saint-Agapit.

Adopté à l'unanimité des conseillers

06.04 (2014-10-423) - Autorisation au Manoir Bonséjour

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet que le conseil municipal donne l'autorisation au Manoir Bonséjour afin de localiser temporairement au Complexe des Seigneuries, les résidents lors d'un sinistre majeur ou lors de toutes situations d'urgences.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

06.05 (2014-10-424) - Paiement de facture Le Lien et renouvellement partenariat 2015

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse de payer la facture de 5110 \$ taxes incluses pour les 10 parutions 2014 des pages municipales dans le journal Le Lien et de confirmer le renouvellement du partenariat entre la municipalité et le journal pour 2015. Poste budgétaire 02 130 00 341.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

06.06 (2014-10-425) - Abrogation de la résolution 2014-07-298

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'abroger la résolution 2014-07-298, car il s'agit d'une mauvaise étape pour annuler le règlement d'emprunt 336-07-11.

Adopté à l'unanimité des conseillers

06.07 (2014-10-426) - Période des fêtes 2014

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal que l'administration de la municipalité soit fermée du 22 décembre 2014 pour un retour au travail le lundi 5 janvier 2015 pour la période des fêtes.

Adopté à l'unanimité des conseillers

06.08 (2014-10-427) - Nomination Jacques Bergeron-Chef d'équipe loisirs

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal de nommer M. Jacques Bergeron comme chef d'équipe pour le service des loisirs. Le salaire et les conditions sont prévus à la convention collective des employés syndiqués municipaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

06.09 (2014-10-428) - Dépôt du procès-verbal de correction du 2 septembre 2014

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers de procéder au dépôt du procès-verbal de correction concernant le règlement 377-12-13.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

06.10 (2014-10-429) - Achat portable pour conseiller

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse de procéder à l'acquisition d'un portable pour la conseillère Claudette Desrochers, puisque son portable actuel ne fonctionne plus. Montant de 800 \$ plus taxes pour le portable et de 269 \$ plus taxes pour la licence Office 2013, poste budgétaire 02 11 000 726.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07 - VOIRIE AQUEDUC ET ÉGOUT

07.01 (2014-10-430) - Achat terrain- dépôt à neige

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras que la municipalité procède à l'achat du terrain appartenant à Ferme d'Anjou et fils inc. portant le numéro de lot 4 929 192 d'une superficie de 682.9 mètres carrés. Au montant de 32 000 \$ plus taxes. Les frais de notaires sont à la charge de la municipalité et les frais d'arpentage sont à la charge du vendeur. La mairesse et la directrice générale sont autorisées à signer tous les documents découlant de cette transaction. Les sommes sont prises à même le budget 2014.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07.02 (2014-10-431) - Acceptation de l'offre de service Biolab

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'accepter l'offre de service de Biolab pour les tests d'eaux usées et d'eau potable pour les années 2015-16-17 au montant de 3780 \$ plus taxes, par année. Postes budgétaires 02 413 00 444 et 02 414 00 445.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07.03 (2014-10-432) - Achat pompes

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras de faire l'achat d'une pompe pour la vidange de bornes fontaines auprès de la compagnie Stelem, au montant de 770 \$ plus taxes, poste budgétaire 02 413 00 526.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07.04 (2014-10-433) - Nettoyage puisards pluviaux

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras de procéder au nettoyage des puisards pluviaux dans les rues municipales pour un budget ne dépassant pas 2000 \$ plus taxes, travaux exécutés par Véolia poste budgétaire 02 415 00 516.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07.05 (2014-10-434) - Demande de nettoyage cours d'eau chez M. Bilodeau-branche 91 de la Rivière Noire

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'accepter la demande de M. Pierre Bilodeau pour le nettoyage de la branche 91 de la Rivière Noire et que cette demande ainsi que la résolution soient transmises à la MRC de Lotbinière comme cette dernière à la juridiction des cours d'eau.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07.06 (2014-10-435) - Réparation camions de voirie

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras de faire l'entretien et la réparation des camions de la voirie pour un montant maximal de 3000 \$ plus taxes, poste budgétaire 02 32 000 525.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07.07 (2014-10-436) - Entériner les dépenses pour les travaux dans le parc Industriel

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'entériner les dépenses d'environ 10 000 \$, pour des travaux dans le parc Industriel pour l'aménagement d'une virée à l'extrémité de la rue Industrielle et d'effectuer la mise à niveau des terrains. Poste budgétaire 23 04004 721.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07.08 (2014-10-437) - Réparation de la conduite de la pompe - puits Olivier 2 et 3

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'effectuer les réparations de conduite à la pompe des puits Olivier 2 et 3 ainsi que d'effectuer le changement de pompe. Les travaux sont estimés à environ 20 000 \$ plus taxes, poste budgétaire 02 413 00 526.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07.09 (2014-10-438) - Factures-affichages postes travaux publics et loisirs

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras de payer la facture de 1052 \$ plus taxes pour l'affichage des postes aux travaux publics et aux loisirs dans les journaux de Transcontinental et la publicité au montant de 200 \$ plus taxes pour l'affichage des postes sur le site Internet de Québec municipal.

Poste budgétaire 02 16 000 341.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07.10 (2014-10-439) - Achat camion

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras de mandater le directeur des travaux publics à demander des soumissions à Aubin Auto et à Garage Groleau pour l'achat d'un camion usagé de type (Savana) pour le journalier polyvalent. Le budget est de 15 000 \$ plus taxes, la dépense sera prise au budget.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07.11 (2014-10-440) - Demande de soumission Atôm Wi-Fi garage

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras de faire la demande de soumission à Atôm pour obtenir Internet par Wi-Fi au garage municipal afin que les employés puissent utiliser les tablettes informatiques qui contrôlent les puits.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07.12 (2014-10-441) - Achat et pose de lampadaires-Développement Jovina

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras de faire l'achat de six lampadaires pour les rues privées du Développement Jovina au montant de 4764 \$ plus taxes. Le montant comprend la pose des lampadaires. Poste budgétaire 23 07 000 004.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07.13 (2014-10-442) - Location génératrice-tests de débit Parc Industriel

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras de faire la location d'une génératrice, au montant de 5000 \$ plus taxes, pour effectuer les tests de débits d'eau dans le Parc Industriel ainsi que les frais de consultation pour l'hydrogéologue au montant de 5000 \$ plus taxes, poste budgétaire 23 05 000 721. Adopté à l'unanimité des conseillers.

07.14 (2014-10-443) - Acceptation de la soumission de SNC Lavalin-surveillance de chantier rues privées

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'accepter la soumission de SNC Lavalin au montant de 10 700 \$ plus taxes, pour la surveillance de chantier, pour les travaux d'infrastructures des rues privées. Poste budgétaire 23 07 000 004. Adopté à l'unanimité des conseillers.

08 - URBANISME

08.01 (2014-10-444) - Assemblée publique de consultation règlement 389-09-14

CONSIDÉRANT QU'aucune voix d'opposition ne s'est manifestée lors de l'assemblée publique de consultation tenue ce jour concernant le règlement 389-09-14, il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers de poursuivre les étapes en vue de l'adoption de ce règlement. Adopté à l'unanimité des conseillers.

08.02 (2014-10-445) - Assemblée publique de consultation règlement 386-06-14

CONSIDÉRANT QU'aucune voix d'opposition ne s'est manifestée lors de l'assemblée publique de consultation tenue ce jour concernant le règlement 386-06-14, il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers de poursuivre les étapes en vue de l'adoption de ce règlement. Adopté à l'unanimité des conseillers.

08.03 (2014-10-446) - Assemblée publique de consultation règlement 387-06-14

CONSIDÉRANT QU'aucune voix d'opposition ne s'est manifestée lors de l'assemblée publique de consultation tenue ce jour concernant le règlement 387-06-14, il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers de poursuivre les étapes en vue de l'adoption de ce règlement. Adopté à l'unanimité des conseillers.

08.04 (2014-10-447) - Dérogation mineure 1038 rue Simoneau

CONSIDÉRANT QU'une clôture a été érigée sur le terrain du 1038 avenue Simoneau (4 811 674) et qu'à la suite de la production d'un plan d'arpentage préparé par M. Daniel Ayotte, arpenteur géomètre en date du 20 juin 2014, cette clôture se trouve localisée, en partie, sur le terrain de la municipalité (3 640 528);

CONSIDÉRANT QUE l'empiètement de la clôture sur le terrain de la Municipalité est minime;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 1038 avenue Simoneau a déposée une demande de dérogation mineure en regard de la localisation de sa clôture;

CONSIDÉRANT QUE le fait d'accorder la dérogation mineure, tel que demandée, n'aurait aucun effet négatif sur les propriétés voisines;

CONSIDÉRANT QU'aucune personne ne s'est opposée à cette demande de dérogation mineure lors de l'assemblée publique de consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers d'autoriser l'empiètement de la clôture du 1038 avenue Simoneau (4 811 674) sur le lot voisin (3 639 528) propriété de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08.05 (2014-10-448) - Dérogation mineure 1205 rue Normand

CONSIDÉRANT QU'au moment de la production du certificat de localisation du 1205 rue Normand (3 640 244), le demandeur a constaté une erreur en regard du respect de la marge latérale minimum;

CONSIDÉRANT QUE la norme du règlement de zonage prévoit une marge latérale minimum de 2 mètres et que celle constatée au certificat de localisation indique 1.85 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a déposé une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le fait d'accorder la dérogation mineure, telle que demandée, n'aurait aucun effet négatif sur les propriétés voisines;
CONSIDÉRANT QU' aucune personne ne s'est opposé à cette demande de dérogation mineure lors de l'assemblée publique de consultation;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers d'autoriser pour la résidence du 1205, rue Normand (3 640 244) la marge de recul latérale minimum à 1.85 mètre au lieu de 2 mètres tel qu'exigé par le règlement de zonage.
Adopté à l'unanimité des conseillers.

08.06 (2014-10-449) - Dérogation mineure 1184 rue Charest

CONSIDÉRANT QU'au moment de la production du certificat de localisation du 1184 rue Charest (3 784 495), les demandeurs a constaté une erreur en regard du respect de la marge latérale minimum;
CONSIDÉRANT la norme du règlement de zonage prévoit une marge latérale minimum de 2 mètres et que celle constatée au certificat de localisation indique 1.80 mètres;
CONSIDÉRANT QUE les demandeurs ont déposé une demande de dérogation mineure;
CONSIDÉRANT QUE le fait d'accorder la dérogation mineure, telle que demandée, n'aurait aucun effet négatif sur les propriétés voisines;
CONSIDÉRANT QU'aucune personne ne s'est opposé à cette demande de dérogation mineure lors de l'assemblée publique de consultation;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers d'autoriser pour la résidence du 1184, rue Charest (3 784 495) la marge de recul latérale minimum à 1.80 mètre au lieu de 2 mètres tel qu'exigé par le règlement de zonage.
Adopté à l'unanimité des conseillers.

08.07 (2014-10-450) - Modification du terme véhicule routier dans le règlement 391-09-14

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers de faire la correction et la précision suivante au terme véhicule routier dans le règlement 391-09-14 concernant la circulation et le stationnement. En mentionnant que ces dispositions ne s'appliquent pas au véhicules automobiles.

ANNEXE « L »

Stationnement interdit à certains endroits

Jours et heures (article 7)

Le stationnement des véhicules routier, des véhicules lourds, des véhicules de loisirs, des autobus scolaires et autres, des véhicules outils (cubes et autres) est interdit sur les chemins publics ci bas énumérés et ce de 18 h à 7 h du lundi au vendredi et 24 heures sur 24 heures le samedi et le dimanche et ce en tout temps de l'année. **Ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules automobiles.**

AVENUES

Bédard : du # civique 1226 à # 1263

du # civique 1206 à # 1216

Boucher

Carrier : du # civique 1124 à # 1142

Côté : du # civique 1095 à # 1109

Demers

Duclos

Du Parc

Du Parc Têtu

Flamand : du # civique 1127 à # 1237

Fournier

Fréchehte

Laurier

Lemay

Lemieux

Rousseau

Saint-Pierre

Sévigny

Simoneau

Vachon

Vermette

RUES

Baron : du # civique 1118 en direction est

Beaudoin

Bélanger

Castonguay

CENtrale

Charest

Croteau

Desrochers

De la Tannerie

Du Centenaire : du # civique 1149 en direction nord-est

du #1117 en direction est

Du Collège : du # civique 1139 à # 1239

Dumont

Gourde

Guillemette

Moffet

Normand

Olivier : du # civique 1124 à # 1158

Paquet

Pauzé

Place Lapointe

Principale : du # civique 1292 à # 1314

Roy

RANGS

Des Pointes : du # civique 1319 à # 1347

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08.08 (2014-10-451) - Demande à la CPTAQ- Ferme D'Anjou et fils inc. pour le lot 3 638 683

ATTENDU QU'une demande d'autorisation sera déposée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par Ferme D'Anjou et Fils inc pour l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture du lot 3 638 683;

ATTENDU QUE la superficie du lot visée est de 1 827.5 mètres carrés, limitant ainsi les possibilités d'utilisation du lot à des fins agricoles;

ATTENDU QUE l'acheteur potentiel est déjà propriétaire d'un lot (3 638 685) sur lequel on retrouve un usage commercial et qui est adjacent à celui faisant l'objet de la présente demande d'autorisation,

ATTENDU QUE la présente demande vise à autoriser un usage accessoire au commerce de l'acheteur potentiel puisque ce dernier puise son eau potable sur le lot faisant l'objet de la demande;

ATTENDU QU'en faisant l'acquisition de ce lot l'acheteur vise à protéger et à sécuriser sa source d'eau potable;

ATTENDU QUE l'acheteur est conscient qu'il sera dans l'impossibilité d'agrandir son activité commerciale à même le lot faisant l'objet de la demande;

ATTENDU QUE l'autorisation recherchée n'aura pas d'effet négatif sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants;

ATTENDU QUE l'autorisation recherchée ne comporte aucun élément susceptible d'amplifier les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale;

ATTENDU QUE l'autorisation recherchée n'aura aucun effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité de Saint-Agapit et dans la région;

ATTENDU QUE le fait de morceler et d'aliéner le lot 3 63 8683 n'aura aucun effet négatif sur la constitution, par Ferme D'Anjou et Fils inc, d'une propriété foncière dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture;

ATTENDU QUE l'autorisation demandée n'aura aucun effet négatif sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;

ATTENDU QUE le potentiel agricole du lot est classé catégorie 4-6 WF

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers d'appuyer la demande adressée par Ferme D'Anjou et Fils inc. à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture du lot 3 638 683.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

09 - LOISIRS

09.01 (2014-10-452) - Entériner les dépenses de réparation aréna

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal d'entériner les dépenses de réparation à l'aréna au montant de 28 247.29 \$ taxes incluses, fait par Cimco, poste budgétaire 02 70130 522.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10 - SERVICE DES INCENDIES

10.01 (2014-10-453) - Rapport des incendies du 23 août au 28 septembre 2014

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'approuver le rapport des activités du service incendie du 23 août au 28 septembre 2014.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10.02 (2014-10-454) - Inscription cours autopompe

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de procéder à l'inscription de Frédéric Groleau pour le cours d'autopompe au montant estimé à 600 \$ plus taxes, poste budgétaire 02 22 000 454.

Adopté à l'unanimité des conseillers

10.03 (2014-10-455) - Achat boyaux

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de procéder à l'achat de boyaux et division pour le service incendie, au montant de 1926 \$ plus taxes, poste budgétaire 23 03 000 725.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11 - COMPLEXE DES SEIGNEURIES

11.01 (2014-10-456) - Demande carte de crédit

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse de demander une carte de crédit Visa Desjardins affaires de la municipalité de Saint-Agapit au nom de Charles Desbiens pour une limite de 1000 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11.02 (2014-10-457) - Achat émetteurs CDS

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse de procéder à l'achat de quatre émetteurs pour le Complexe des Seigneuries auprès d'Équipement René Mailloux au montant de 240 \$ plus taxes, poste budgétaire 23 08005 725.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11.03 (2014-10-458) - Achat caméra de surveillance deuxième étage CDS

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse de faire l'acquisition d'une caméra de surveillance pour le deuxième étage du Complexe des Seigneuries auprès de Sécurité Digitech au montant de 600 \$ plus taxes, poste budgétaire 02 70120 451.

Adopté à l'unanimité des conseillers

11.04 (2014-10-459) - Mandat DAA Stratégie

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'accepter la soumission de DAA Stratégie pour un mandat au niveau du développement de l'offre

d'hébergement sur le territoire de la municipalité ainsi que pour le développement d'activités diverses au Complexe des Seigneuries pour un montant de 3600 \$ plus taxes, poste budgétaire 02 62200 310.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11.05 (2014-10-460) - Achat caméras de surveillance bureaux du CDS

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse de faire l'acquisition de deux caméras de surveillance pour les bureaux de la municipalité au Complexe des Seigneuries auprès de Sécurité Digitech au montant de 1100 \$ plus taxes, poste budgétaire 02 13 000 726.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11.06 (2014-10-461) - Paiement de facture Beauvais Truchon-déficiences CDS

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse de faire le paiement de facture de l'ordre de 8002.78 \$ taxes incluses auprès de la firme d'avocats Beauvais Truchon pour les services professionnels de Me Poulin dans le dossier des déficiences du Complexe des Seigneuries, poste budgétaire 02 70120 411.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11.07 (2014-10-462) - Inscription au dévoilement des Fleurons du Québec

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'inscrire deux représentants de la municipalité pour l'activité du dévoilement des Fleurons du Québec au montant de 143.72 \$ taxes incluses par personne, plus l'hébergement. Poste budgétaire 02 39 000 494.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11.08 (2014-10-463) - Autorisation COOP pour arche rue Centrale

Il est proposé par la conseiller Pierre Audesse d'autoriser la COOP la Seigneurie à installer une arche au dessus de la rue Centrale pour l'activité du 12 octobre 2014.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12 - FINANCES

12.01 (2014-10-464) - Dépôt de la liste des salaires

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'approuver la liste des salaires en date du 27 septembre 2014 au montant de 99 655.76 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12.02 (2014-10-465) - Dépôt de la liste des salaires

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'approuver la liste des salaires en date du 30 août au montant de 128 178.88 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12.03 (2014-10-466) - Comptes payés et à payer

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'approuver la liste des comptes payés au montant de 118 061.35 \$ et la liste des comptes à payer au montant de 472 174.60 \$ en date du 30 septembre 2014.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13 (2014-10-467) - VARIA

14 (2014-10-468) - PÉRIODE DE QUESTION DES CONTRIBUABLES

15 (2014-10-469) - FIN DE LA RENCONTRE

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal de lever la séance ordinaire à 20h35

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Sylvie Fortin-Graham, mairesse

Isabelle Paré, secrétaire-trésorière et directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Isabelle Paré, secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Sylvie Fortin-Graham, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvie Fortin-Graham, mairesse